



## **COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

### **Assurance chômage: un gouvernement incapable de justifier les inégalités de sa réforme devant le Conseil d'État !**

Des organisations syndicales (CGT, Solidaires, FSU, CFDT, FO, CGC, UNSA) ainsi que plusieurs associations ont saisi le Conseil d'État, pour faire suspendre puis annuler le décret du 30 mars baissant drastiquement les droits des salarié.e.s à leur assurance chômage.

L'audience devant le juge des référés a montré un gouvernement incapable de justifier sa réforme, tant sur la forme que sur le fond. La volonté affichée de faire des économies sur le dos des privés d'emplois est apparue au grand jour.

Face aux questions sur la légalité d'agir par décret, alors que le contexte économique et social a considérablement changé par rapport à celui inscrit dans la lettre de cadrage de 2018, le gouvernement a prétendu que l'emploi retrouverait un niveau quasi normal en juillet. Autre affirmation, inique, du gouvernement : « Baisser les allocations pousserait les salariés à faire pression sur les employeurs pour obtenir des CDI. » La salle a frémi devant une telle énormité qui va à l'encontre de ce que tous les travailleurs et travailleuses précaires connaissent : des contrats de plus en plus courts imposés par les employeurs.

De même, pressé de questions par la Présidente, le gouvernement n'a pas pu justifier les innombrables ruptures d'égalités générées par le changement de mode de calcul.

Le jugement devrait être connu le 17 ou 18 juin prochain. D'ici là, la CGT appelle à poursuivre les mobilisations pour les droits sociaux, en particulier autour des actions du 12 juin sur les fausses réponses de l'extrême droite et du 22 juin sur les besoins de services publics et la reconquête de l'industrie.

Réduction du temps de travail, relocalisations, égalité femmes/ hommes vont de pair avec une véritable sécurité sociale professionnelle.

Montreuil, le 11 juin 2021